

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 938

présenté par
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« stériles »,

insérer les mots :

« , notamment en faveur de l'usage des médicaments génériques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation des médicaments génériques dans les établissements de santé est aujourd'hui quasi inexistante, ce serait pourtant une source d'économies importantes.